

ARRETE

PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2018 DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE

N/Réf. : NP/CM/GC/17-258

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion du Loiret, le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, centres de gestion coorganisateur, le Centre Communal d'Action Sociale de Tours, collectivité non affiliée associée.

ARRETE,

Article 1er :

Un concours sur titres avec épreuves pour l'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux est ouvert à TOURS au titre de l'année 2018.

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 100 postes au minimum.

Article 2 :

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature au concours peuvent venir retirer un dossier d'inscription sur place, aux heures d'ouverture des bureaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ou adresser une demande de dossier d'inscription au :

**Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
25 rue du rempart
CS 14135
37041 TOURS CEDEX 1
Télécopie : 02 47 60 85 01
Courriel : concours@cdg37.fr**

A partir du 24 octobre 2017 au 29 novembre 2017

Les candidats peuvent également se pré-inscrire en ligne sur le site internet www.cdg37.fr.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **7 décembre 2017** (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription (dossier papier ou dossier de pré-inscription imprimé) devront être postés à l'adresse du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, au plus tard à cette date (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés, aux heures d'ouverture des bureaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La pré-inscription sur internet est individuelle.

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ne validera l'inscription du candidat qu'à réception du dossier d'inscription (dossier papier ou dossier de pré-inscription imprimé) et des pièces demandées, adressés ou déposés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire exclusivement dans les délais fixés précédemment.

Les dossiers d'inscription envoyés à une adresse mal libellée ou déposés ou postés hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchis seront systématiquement refusés.

De même, il est recommandé au candidat de vérifier qu'il répond à toutes les conditions d'inscription audit concours.

Article 3 :

L'épreuve orale d'admission du concours sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale se déroulera à compter du **6 février 2018**, à TOURS dans un lieu fixé par une décision ultérieure.

Article 4 :

La liste nominative des membres du jury et des examinateurs sera établie par décision ultérieure.

Article 5 :

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, du Centre de Gestion du Cher, du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, du Centre de Gestion du Loiret, du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, du Centre Communal d'Action Sociale de Tours, de la Délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du ressort du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ainsi que dans les locaux du pôle emploi et publiée sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 7 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.


Article 8 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 13 juillet 2017

**Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**



Mme Catherine CÔME



Publié le :

**Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**



Mme Catherine CÔME



Bienvenue Sophie BRETHENOUX RT / CDG D'INDRE ET LOIRE

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#) | [Déconnexion](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

[Actes en cours](#)

[Création d'acte](#)

[Recherche](#)

Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

Objet de l'acte :

Arrêté portant organisation au titre de l'année 2018 du concours sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale

Date de transmission de l'acte : 13/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2017

Numéro de l'acte : CONC17-258 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20170713-CONC17-258-AR

Date de décision : 13/07/2017

Acte transmis par : Sophie BRETHENOUX

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements